

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1349

présenté par  
M. Balanant

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	15 700 000	0
Livre et industries culturelles	0	15 700 000
<b>TOTAUX</b>	15 700 000	15 700 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à annuler la coupe budgétaire de 44 % prévue pour le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) dont les crédits passeraient de 35,3 millions d'euros en 2025 à seulement 19,6 millions d'euros.

Créé en 1982, ce dispositif permet aux radios associatives locales d'assurer leur mission de communication sociale de proximité auprès des différents territoires français à travers notamment

des actions culturelles et éducatives en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et la désinformation, de l'environnement et du développement local. Elles ont donc un rôle essentiel dans notre démocratie et dans la cohésion des territoires. Elles sont pour cela soutenues par des aides étatiques.

Dans ma circonscription, les radios locales, telles que Radio Kerne, radio Harmonie Cornouaille, radio Balises, radio BOA ou encore Transistoc'h, participent à l'information de proximité des citoyens, à la formation des jeunes citoyens aux médias et à la cohésion sociale. Sur le territoire, sont ainsi 750 radios locales qui en bénéficient, en moyenne à hauteur de 40 % de leurs ressources. Pour y être éligibles, elles doivent ainsi ne pas avoir de ressources commerciales supérieures à 20 % de leur chiffre d'affaires. Leur marge de manoeuvre est donc plutôt limitée.

Selon le coprésident de l'association Les Locales, qui représente la Confédération nationale des radios associatives (CNRA) et le Syndicat national des radios libres (SNRL), une telle baisse pourrait mettre en danger entre 70 % et 80 % des radios associatives. Cette coupe budgétaire de près de 16 millions d'euros compromettrait ainsi gravement la pérennité de l'ensemble de ces radios associatives.

Le présent amendement abonde de quinze millions sept cents mille euros en autorisation d'engagement et en crédit de paiement le programme « presse et médias » (programme 180) en son action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale ». Pour des raisons de recevabilité et par obligation de compensation, le présent amendement minore du même montant, soit de quinze millions sept cents mille euros, en autorisation d'engagement et en crédit de paiement, l'action 01 « Livre et lecture » du programme 334 « Livres et industries culturelles ».